

N° 85-005-X au catalogue  
ISSN 1925-3419  
ISBN 978-0-660-75288-4

## Bulletin Juristat — En bref

# Comprendre et utiliser l'Indice de gravité de la criminalité déclarés par la police

par Greg Moreau

Date de diffusion : le 20 février 2025



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Comprendre et utiliser l'Indice de gravité de la criminalité déclarés par la police

par Greg Moreau

Statistique Canada diffuse des données et des analyses sur la criminalité et la justice tout au long de l'année. L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) est un outil important qui permet d'examiner la criminalité. L'IGC est une mesure sommaire du volume et de la gravité des crimes déclarés par la police dans une région. Il s'agit également d'une mesure normalisée et uniforme qui complète les données sur le taux de criminalité traditionnel et les données sur la victimisation autodéclarée.

En réponse aux commentaires provenant de différentes collectivités, Statistique Canada a reconnu la nécessité de fournir un contexte plus complet sur cette mesure importante. Statistique Canada souhaite s'assurer que les utilisateurs disposent des outils nécessaires pour comprendre et interpréter l'IGC en fonction de la situation unique d'une collectivité donnée.

La mobilisation significative des intervenants autochtones et des collectivités locales, ainsi que des représentants des administrations locales, a renforcé l'importance de présenter l'IGC comme un outil nuancé, nécessitant une interprétation attentive. En particulier, les commentaires ont mis en évidence le risque de simplifier à outrance les données sur la criminalité et la possibilité d'établir des comparaisons trompeuses entre différentes communautés ayant des caractéristiques sociales, économiques et démographiques distinctes.

Par conséquent, trois nouveaux produits ont été élaborés pour mettre en lumière les origines de l'IGC et l'importance de l'interpréter en tenant compte d'autres sources de données afin de mieux comprendre la criminalité dans une région.

Ces produits ont été publiés en même temps qu'ont été diffusées, en juillet 2024, les statistiques sur les crimes déclarés par la police pour l'année 2023. Ils reflètent l'engagement pris en vue de répondre aux besoins des intervenants, d'améliorer l'accessibilité et la cohérence des données, et de fournir des renseignements qui permettent aux utilisateurs des données d'interpréter l'IGC sans ambiguïté.

## **Les trois nouveaux produits comprenaient :**

- [Comprendre et utiliser l'Indice de gravité de la criminalité](#)
- [Feuillelet d'information : Comprendre et utiliser l'Indice de gravité de la criminalité](#)
- [Vidéo : Un regard sur l'Indice de gravité de la criminalité](#)

En plus de ces produits, le 17 juillet 2024, Statistique Canada a offert deux webinaires pancanadiens qui décrivaient l'IGC et expliquaient l'importance de l'interpréter dans un contexte élargi des collectivités. On y trouvait également des instructions destinées aux utilisateurs sur la façon d'accéder aux ressources en ligne et aux produits de données pertinents, liés à l'information sur le crime et la justice.

## **Les origines de l'Indice de gravité de la criminalité**

Depuis les années 1960, la compréhension des crimes déclarés par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) repose sur le taux de criminalité traditionnel, qui tient compte du nombre d'infractions aux lois fédérales pour 100 000 personnes, quelle que soit la nature de ces infractions.

L'IGC a été mis au point en 2009 comme mesure complémentaire au taux de criminalité traditionnel et aux données sur la victimisation autodéclarée. Il s'agissait du premier grand changement, en près de 50 ans, à la façon dont Statistique Canada examine les renseignements déclarés par la police.

L'IGC constitue une mesure uniforme et normalisée de la criminalité, ainsi qu'un indicateur clé du développement durable<sup>1</sup> et de la qualité de vie<sup>2</sup> au Canada. Il est destiné à être l'une des nombreuses sources d'information qui peuvent être utilisées pour mieux comprendre la nature évolutive de la criminalité au Canada.

## Mesurer les crimes déclarés par la police à l'aide de l'Indice de gravité de la criminalité

Le taux de criminalité traditionnel mesure le nombre total de crimes déclarés par la police dans une région donnée relativement à la taille de sa population. Chaque crime a la même incidence sur le taux de criminalité — par exemple, un meurtre a la même incidence sur le taux de criminalité qu'un vol.

Généralement, les crimes plus fréquents mais moins graves ont la plus forte incidence sur le taux de criminalité.

Bien qu'il s'agisse d'une mesure utile du volume de la criminalité au fil du temps, cette méthode rend moins bien compte des changements dans les crimes moins fréquents, même s'ils sont plus graves.

L'IGC a été mis au point pour répondre aux limites du taux de criminalité traditionnel, puisqu'il est fondé à la fois sur le nombre et la gravité relative des crimes. Il est utilisé pour suivre les changements au fil du temps.

### Mesurer — ou pondérer — la gravité des crimes

L'IGC permet d'examiner le nombre de crimes aussi bien que leur gravité relative. Pour calculer l'IGC, on attribue à chaque type de crime un poids qui représente sa gravité relative. Pour calculer le poids réel d'une infraction, le taux d'incarcération pour cette infraction — c'est-à-dire le pourcentage de toutes les condamnations donnant lieu à une peine d'emprisonnement — est multiplié par la durée moyenne de la peine d'emprisonnement en jours. (Les peines d'emprisonnement moyennes et les taux d'incarcération sont calculés à l'échelle nationale, à l'aide des données des tribunaux obtenues sur cinq ans.) Ensuite, le nombre d'affaires déclarées par la police pour un type de crime donné est multiplié par le poids attribué au type de crime en question. Les poids assignés sont fondés sur des renseignements normalisés tirés des données sur les peines imposées par les tribunaux au cours des cinq années précédentes<sup>3</sup>.

Les crimes qui sont plus susceptibles d'entraîner une peine d'emprisonnement et des peines plus longues se voient attribuer un poids plus élevé.

Taux de criminalité traditionnel	Indice de gravité de la criminalité
L'incidence de 1 meurtre est la même que celle de 1 vol de biens.	L'incidence de 1 meurtre est environ 280 fois celle de 1 vol de biens
Le poids d'une affaire de meurtre équivaut au poids d'une affaire de vol de biens.	Le poids d'une affaire de meurtre est de plus 8 200, alors que celui d'une affaire de vol de biens est de 29 <sup>4</sup> .

Selon l'IGC, le meurtre au premier degré a un poids beaucoup plus lourd que le vol de biens, soulignant sa gravité, même s'il se produit beaucoup moins fréquemment. Ainsi, l'IGC reflétera mieux l'incidence d'un changement dans la fréquence des meurtres au premier degré que le taux de criminalité traditionnel, selon lequel ce changement pourrait passer inaperçu.

## Pourquoi utilisons-nous l'Indice de gravité de la criminalité?

Un travail approfondi de consultation et de développement garantit que l'IGC est méthodologiquement solide, facile à comprendre et robuste face aux changements en matière de criminalité<sup>5</sup>.

L'IGC est un outil important qui permet d'examiner la criminalité; cependant, il n'est pas conçu pour être employé seul ni comme indicateur universel de la sécurité communautaire. D'autres sources de renseignements clés comprennent des [profils du recensement](#) détaillés, ainsi que des données sur la criminalité et la justice et des articles analytiques accessibles sur le [Portail de statistiques sur le crime et la justice](#).

L'IGC est une pièce d'un casse-tête beaucoup plus grand qui aide les Canadiennes et Canadiens à mieux comprendre le pays — sa population, ses ressources, son économie, son environnement, sa société et sa culture.

**Pour des renseignements contextuels supplémentaires au sein et en dehors du système de justice pénale, veuillez consulter les ressources suivantes :**

- [Statistiques sur le crime et la justice](#)
- [Profil du recensement, Recensement de la population de 2021](#)
- [Centre de données municipales et locales](#)
- [Statistiques sur le Canada rural](#)

## Notes

1. Indicateur 16.2.1 : [Le Cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durables](#).
2. [Infoche : Le Cadre de qualité de vie pour le Canada](#)
3. [Enquêtes et programmes statistiques — Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle \(EITJC\)](#)
4. Indice de gravité de la criminalité – poids de l'indice IV (applicable aux données du Programme DUC de 2021 à 2026).
5. Les poids utilisés pour calculer l'IGC sont rajustés tous les cinq ans pour tenir compte des changements apportés aux lois et à la détermination de la peine dans les tribunaux canadiens. Par exemple, le poids attribué au meurtre au premier degré est passé de 7 041,75 à 8 273,62 de 2009 à 2022. De plus, la méthodologie sous-jacente employée pour compter les crimes est révisée pour s'assurer que les modifications législatives, ainsi que les changements dans la déclaration des crimes et les pratiques des tribunaux sont pris en compte. Voir par exemple [ce document de travail intitulé Mise à jour des poids de l'Indice de gravité de la criminalité déclarée par la police : Améliorations apportées à la méthodologie \(2018\)](#).